

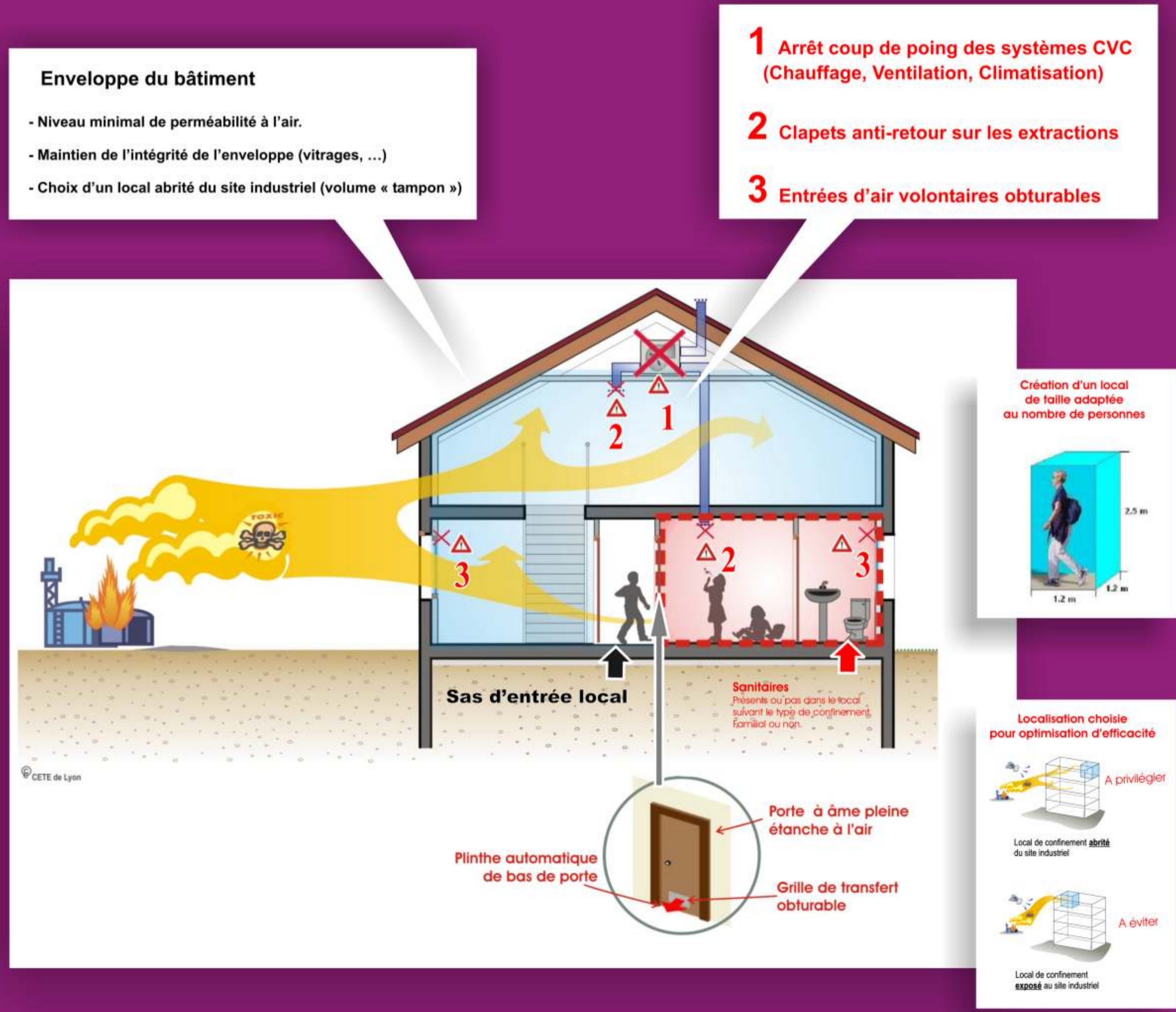
# 7 PPRT Synthron

# L'élaboration du PPRT " Les prescriptions sur le bâti "

**Objectif : Réduire la vulnérabilité des personnes**

## Une stratégie efficace : le confinement.

En matière de risque toxique, une stratégie efficace consiste à rassembler les personnes exposées dans une pièce « confinée » vis à vis de l'extérieur.



## Le principe technique

Mettre à l'abri les personnes dans un local « étanche » à l'air pendant le temps de passage du nuage toxique (ou jusqu'à l'évacuation sécurisée des personnes)

Maximum 2 heures

Le confinement limite la pénétration des agents toxiques et maintient donc une atmosphère respirable dans l'abri.

- Des mesures constructives obligatoires pour le bâti existant à mettre en oeuvre dans un délai de 4 ans.
- Des mesures constructives obligatoires pour le bâti futur à mettre en oeuvre sans délai.

**P : Prescriptions R : recommandations**

Résidentiel	Zone : <b>b</b> Habitat résidentiel, maison individuelle (Cas de reconstruction après sinistre ou extension) Création d'un local de confinement (L.C.)	Neuf	Existant	P	R
Accueil Boutique Carburant	Zone : <b>B 3</b> Non résidentiel (autre qu'hôtel, bureau, enseignement) Création d'un local de confinement (L.C.)	Neuf	Existant	P	R
Bureaux	Zone : <b>B 2</b> Bâti non résidentiel (bureau Synthron...) Création d'un local de confinement (L.C.)	Neuf	Existant	P	P
Logements « Synthron »	Zone : <b>B 2</b> Habitat résidentiel, maison individuelle appartenant à Synthron (Selon cas : bâti existant, reconstruction après sinistre ou extension) Création d'un local de confinement (L.C.)	Neuf	Existant	P	P
Résidentiel	Zone : <b>B 1</b> Habitat résidentiel, maison individuelle (Cas de reconstruction après sinistre) Création d'un local de confinement (L.C.)	Neuf	Existant	P	R
Résidentiel	Zone : <b>r 1</b> Habitat résidentiel, maison individuelle (cas de la reconstruction après sinistre) Création d'un local de confinement (L.C.)	Neuf	Existant	P	R

